

Séance publique du 22 janvier 2001

Délibération n° 2001-6219

commission principale : ressources humaines

objet : **Revalorisation indiciaire**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Modifications indiciaires :

Secrétariat général -

Par délibération en date du 29 septembre 1997, le Conseil a créé un poste de chargé de mission prospective au secrétariat général sur la base de l'article 3 -3° alinéa- de la loi du 26 janvier 1984.

Vu la demande de monsieur le secrétaire général et eu égard à l'accroissement des missions de ce poste dû, notamment, à la mise en place et l'animation du conseil du développement dès 2001, il est proposé de fixer un nouvel indice de rémunération, soit l'indice majoré 1 663 (régime indemnitaire inclus) ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 29 septembre 1997 ;

Vu l'article 3 -3° alinéa- de la loi du 26 janvier 1984 ;

Oùï l'avis de sa commission ressources humaines ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que, dans le rapport cité ci-dessus, il convient de lire, dans le délibéré :

*"un emploi de chargé de mission, indice majoré **1673** (régime indemnitaire inclus) au lieu de **1594** (poste n° 97120012) ;"*

au lieu de :

*"un emploi de chargé de mission, indice majoré **1663** (régime indemnitaire inclus) au lieu de **1564** (poste n° 97120012) ;"*

DELIBERE

1° - Accepte la modification proposée par monsieur le rapporteur.

2° - Procède à la revalorisation indiciaire suivante :

Secrétariat général -

- un emploi de chargé de mission, indice majoré **1673** (régime indemnitaire inclus) au lieu de **1594** (poste n° 97120012).

3° - La dépense supplémentaire en résultant, soit 30 000 F, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,